# COMPTE RENDU de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

**Maison dans la vallée, à Avon**
**samedi 7 juillet 2012**

**Le Président :**
Monsieur le Sous-préfet,
Mesdames et Messieurs les Maires,
Messieurs les Directeurs,
Chers Amis de la Forêt de Fontainebleau.

Je suis heureux d'accueillir les Amis de la Forêt dans la Maison dans la vallée. C'est la première fois, depuis longtemps, que nous tenons notre assemblée générale dans la ville d'Avon. Je souhaite naturellement remercier le maire de la commune, Jean Pierre Le Poulain, et saluer sa représentante Mme Béatrice d'Ornano. Nos relations sont anciennes et amicales. Elles ont été renforcées récemment par l'organisation de deux promenades en partenariat sur le thème de la biodiversité, l'une sur la biodiversité de la flore, l'autre sur le réchauffement climatique.

Je voudrais également saluer la présence de M. Franck-Philippe Georgin, sous-préfet de Fontainebleau, M. Fréderic Valletoux, maire de Fontainebleau, Mme Valérie Lacroute, député-maire de Nemours, M. Jean-François Robinet, conseiller général et maire de Samois, Jean-Yves Sommier, directeur des Territoires, M. Daniel Bascoul, directeur des Routes au conseil général, M. Sylvain Ducroux, de la direction interdépartementale de l'ONF. M. le préfet Monzani, qui est notre invité d'honneur, nous rejoindra dans quelques instants.

M. Lionel Walker, vice-président du conseil général, M. Jean-Pierre Le Poulain, maire d'Avon, M. Benjamin Beaussant, nouveau directeur interdépartemental de l'ONF, M. Philippe Schwab, président de la SAMCF, Mme Rudy Wenzel, présidente de l'ARCIF se sont excusés.

Je vous propose de tenir notre réunion en trois temps. Tout d'abord, nous satisferons à nos obligations légales et statutaires : la présentation du rapport d'activités sera suivie de celle du rapport financier. Ensuite nous débattrons de deux sujets d'intérêt particulier, celui de la conduite apaisée en forêt et celui de la protection du massif de Fontainebleau qui nous a conduit à mettre en place un « Observatoire de la forêt ».

## I - RAPPORT D'ACTIVITÉS et RAPPORT FINANCIER

### Rapport d'activités

Ce rapport concernera à l'année 2011, mais je serai naturellement conduit à évoquer également les premiers mois de 2012.

S'agissant des questions administratives, notre conseil d'administration a connu quelques modifications : Gérard Tendron, notre vice-président, a vu son mandat renouvelé, de même que Ghyslaine Beaux et Oleg Sokolsky. Nous accueillons deux nouveaux membres : Bernard Cartier, nouveau président des Amis de Samois et François Guérin qui suit plus spécialement les questions administratives de l'Association. Nous avons réaménagé nos locaux afin de leur donner un aspect plus accueillant et plus convivial. Nous avons aussi renouvelé notre mobilier et avons décoré nos locaux d'affiches sur le patrimoine local.

Les activités de terrain continuent d'être assurées par Gilbert Detollenaere et son équipe de quarante baliseurs. Leur rôle dépasse le balisage des sentiers ; il est également d'assurer leur entretien, leur propreté, d'être vigilant sur les risques qu'arbres ou rochers peuvent présenter. Ils assument ce travail sur les 19 sentiers Bleus, mais également sur le sentier des 25 bosses dans le massif des Trois-Pignons, de même que sur les sentiers de découverte de l'ONF, représentant au total plus de 300 kilomètres. Un 20e sentier Bleu va être pris en charge sur la commune de Recloses. Les AFF ont participé aux travaux de restauration des sentiers n° 7 (Gorges-de-Franchard) et n° 2 (sentiers des Fontaines) réalisés par l'ONF dans le cadre du programme « Fontainebleau, Forêt d'exception ». L'association a proposé une meilleure présentation des sentiers par la mise en place, à leur point de départ, de panneaux d'identification précisant leur longueur, leur dénivelé et leurs principales caractéristiques.

S'agissant de la commission Communication, animée par Jean-Claude Polton, celle-ci a été très active. La participation aux événements locaux a été soutenue : Naturiales de Fontainebleau, forum des Asso-

ciations, journées du Patrimoine, etc. Une charte graphique destinée à assurer la cohérence graphique des différents supports – publications, papier à lettre, enveloppes – a été définie. Cette charte implique l'utilisation du même logo, de la même police de caractère, de la même couleur, de façon à assurer une bonne identification de l'Association et de conforter son image.

Le site Web rénové connaît une très bonne fréquentation – 12 000 « hits » depuis sa création – et contribue à la notoriété de l'Association, y compris au niveau international. Son contenu a été encore enrichi, dont une partie en accès réservé, notamment pour le *Guide des arbres remarquables* actualisé.

Une exposition d'affiches sur le thème de la forêt a été réalisée à la Maison des compagnons en partenariat avec Laurent Touze, professeur d'art plastique au Collège international de Fontainebleau. Un vote des visiteurs de l'exposition a sélectionné les meilleurs dessins des élèves de 5e et 6e de ce collège. Une exposition consacrée à la forêt et à la chasse est en cours de préparation à l'initiative de Gérard Tendron et Gérard Vallée pour septembre prochain.

S'agissant de nos publications, je rappellerai que *la Feuille Verte,* qui retrace les activités de l'Association, continue de paraître chaque trimestre à l'attention de nos membres mais également de nos interlocuteurs et partenaires qui s'intéressent à la forêt. *La Voix de la Forêt* 2011 a réuni un ensemble d'articles diversifiés, en particulier un dossier sur le thème de la forêt regroupant plusieurs contributions dont celles du directeur général du ministère de l'Agriculture, en charge des questions forestières, et du directeur général de l'ONF. *La Voix de la Forêt* 2012 paraîtra à la fin de l'année ; ce numéro comportera également un dossier important qui sera consacré à la forêt de Fontainebleau et ses villages : il sera réalisé en liaison avec les associations culturelles locales.

Notre programme de promenades thématiques continue de se développer et de se diversifier. 24 promenades ont été organisées, 26 le sont en 2012, auxquelles il convient d'ajouter celles qui sont organisées à la demande. Les promenades « classiques » qui touchent à la botanique, à la biodiversité, à la géologie ou aux champignons ont été complétées par des sujets aussi divers que les reptiles, les batraciens, les peintres de Grez-sur-Loing ou le marais de Larchant. Nous continuons à développer des promenades en partenariat avec d'autres associations, comme la SAMCF ou les Amis du patrimoine du canton de La Chapelle-la-Reine, ou des communes comme Avon.

L'action en direction des jeunes, animée par Jean-Claude Polton et Sabine Lavoué, concerne aussi bien les écoles primaires que le collège ou le lycée et même l'enseignement supérieur (accueil d'étudiants en BTS). Parmi les actions menées, rappelons la coopération avec l'école internationale Léonard-de-Vinci, qui mêle conte et montage d'une pièce par les élèves et le concours d'affiches organisé avec le Collège international.

L'Association participe aux travaux de multiples comités ou commissions existant au niveau de l'ONF, de certaines communes, du département de Seine-et-Marne, voire au niveau national. Elle est ainsi représentée auprès de plus d'une vingtaine d'organismes, notamment la commission des Sites, le Groupe d'histoire des forêts françaises, le chapitre France de l'UICN, le comité de Pilotage de « Fontainebleau, Forêt d'exception », du Comité scientifique et des usagers de la forêt de Fontainebleau, etc. Ces participations permettent d'avoir une véritable concertation, notamment avec l'État, les collectivités locales et l'ONF, ce dont nous nous réjouissons. C'est ainsi que nous avons participé au très intéressant colloque organisé à l'Assemblée nationale par le président Gaymard, le 25 janvier 2012, sur le thème de l'accueil du public. Trois conclusions en ont été tirées : la nécessité d'une amélioration de la gouvernance, dans le sens d'une concertation plus large avec les collectivités locales et les associations ; une meilleure adaptation des techniques d'exploitation ; une meilleure information du public. À Fontainebleau, le comité de Pilotage de la « Forêt d'exception » sera l'instance de gouvernance. Nous souhaitons, pour notre part, que cette concertation s'applique en particulier au nouveau plan d'aménagement prévu à partir de 2016. Ces dispositions confirment les relations de confiance que nous avons avec l'ONF, en particulier au niveau de sa direction interdépartementale.

Nous avons également participé aux journées d'études de la Fédération des sociétés amies des forêts, présidée par le sénateur Leroy et dont notre président d'honneur, Jean Saint-Loubert, assure le secrétariat général. Nous avons invité la Fédération, en 2011, pour une journée d'études sur l'accueil du public, avec la participation notamment du directeur général de l'ONF, Pascal Viné, du directeur des Espaces verts de la région Île-de-France, de Liliane Pays, présidente de Naturparif, du maire de Fontainebleau. En 2012, ces journées d'études se sont déroulées dans les Cévennes où il nous a été permis de prendre la mesure des problèmes posés par une gestion psycho-rigide d'un parc national.

L'année 2011 a été l'occasion d'un déplacement à Richmond à l'invitation des *Friends of Richmond Park* qui ont ménagé un accueil particulièrement amical et chaleureux à notre Association. Nous avons pu constater que l'alisier, planté depuis plus de six ans par mon

prédécesseur, se portait très bien sur les bords de la Tamise.

Enfin, l'année 2011 a vu la création de « l'Observatoire de la Forêt » en vue de répondre aux préoccupations d'un nombre croissant d'usagers de la forêt et de membres de notre association. J'y reviendrai dans la deuxième partie de nos travaux.

En terminant, je souhaiterais de nouveau remercier plus particulièrement nos partenaires, notamment la direction des Territoires de Seine-et-Marne, l'Agence des espaces verts de la région Île-de-France, le conseil général et ses services, les communes du Pays de Fontainebleau, pour leur accueil bienveillant à nos préoccupations et leur soutien, notamment financier. Nos remerciements vont également à l'ONF et plus spécialement à la direction interdépartementale de Fontainebleau. Je remercie enfin les « associations sœurs » qui partagent les mêmes objectifs que les Amis de la Forêt et avec lesquelles nous avons noué des relations de confiance et d'amitié.

## Rapport financier

Le trésorier commente les tableaux des comptes sociaux distribués aux participants :

« Je vous propose de vous commenter les principaux éléments du compte de résultat et du bilan au 31 décembre 2011 qui vous ont été distribués à l'entrée.

Dans le compte de résultat, le poste « Achats » comprend les frais administratifs, c'est-à-dire les frais de papeterie et encre pour l'imprimante : 2 432 €, l'impression de la revue *la Voix de la Forêt* et de *la Feuille Verte* trimestrielle pour les adhérents qui ne sont pas connectés à Internet. Les Services extérieurs représentent le loyer de notre siège, l'assurance ainsi que les abonnements et cotisations à divers organismes auxquels nous sommes affiliés, tels que l'UICN, l'ARCIF, la Fédération des sociétés d'amis des forêts,… Les Autres services extérieurs regroupent les frais postaux et de téléphone pour plus de 4 000 €, les dépenses liées à l'entretien des sentiers (et faut-il le rappeler encore, les baliseurs sont tous bénévoles), celles liées aux déplacements et aux manifestations internes telles que l'assemblée générale, la réception d'accueil des nouveaux adhérents. La dotation aux amortissements représente la part consacrée cette année au renouvellement du mobilier du siège de l'association ainsi qu'à l'acquisition du matériel utilisé lors des diverses manifestations, auxquelles participe l'association, ainsi que du matériel informatique.

Du côté des Produits, le montant des ventes est majoritairement constitué par le *Guide des sentiers de promenade* dont le succès ne se dément pas. Les Subventions d'exploitation, en très sensible diminution, regroupent celles reçues de la part du conseil général de Seine-et-Marne, des municipalités de Fontainebleau, d'Avon ainsi que d'autres communes des environs de la forêt et je saisis une nouvelle fois cette occasion pour leur adresser nos plus vifs remerciements pour le soutien qu'ils continuent à prodiguer aux actions de notre association. Le poste Autres produits de gestion courante représente le montant des cotisations reçues et ne correspond pas au nombre réel des adhérents et sympathisants de notre association car, en dehors d'une très grande majorité de fidèles auxquels je suis heureux de rendre hommage, nous avons dû suspendre, temporairement nous l'espérons, le maintien de certains qui n'ont pas répondu à nos appels par suite de déménagement en particulier. L'encouragement vient d'une centaine de nouveaux adhérents. Le montant des Produits financiers reste significatif.

Le résultat déficitaire de l'exercice 2011 est dû, en grande partie, à une baisse significative du montant des subventions mais nous sommes en mesure de poursuivre nos actions dans l'avenir, au prix d'une gestion rigoureuse et d'une recherche constante de nouveaux adhérents.

Je vous remercie de m'avoir prêté votre attention et suis prêt à vous fournir d'autres précisions. »

## BILAN au 31 DÉCEMBRE 2011

| ACTIF | MONTANT en EUROS | | PASSIF | MONTANT en EUROS |
|---|---|---|---|---|
| **Actif immobilisé** | | | **Fonds associatifs** | |
| 211 - Terrain | | 1 631 | 106 - Réserve | 17 053 |
| 215 - Mobilier de bureau | 504 | | | |
| *Amortissement* | *– 234* | | 110 - Report à nouveau | 80 010 |
| | | 270 | | |
| 218 - Matériel informatique | 4 093 | | **120 - Résultat** | **– 6 854** |
| *Amortissement* | *– 1 185* | | | |
| | | 2 908 | | |
| **Actif circulant** | | | **Dettes** | |
| 370 - Stocks | 13 185 | | 16 - Emprunt & dettes financ. | |
| *Provisions sur stocks* | *– 4 140* | | | |
| | | *9 045* | | |
| 468 - Produits à recevoir | | 1 304 | 401 - Dettes fournisseurs | 1914 |
| 512 - Disponibilités | | 76 965 | | |
| - Caisse d'épargne | 73 045 | | | |
| - Banque | 3 770 | | | |
| - Caisse | 150 | | | |
| **TOTAL ACTIF** | | **92 123** | **TOTAL PASSIF** | **92 123** |

## COMPTE de RÉSULTAT au 31 DÉCEMBRE 2011

| CHARGES | MONTANT en EUROS | PRODUITS | MONTANT en EUROS |
|---|---|---|---|
| **60 - Achats** | | **70 - Vente de produits finis, prestations de services** | |
| Achats d'études et de prestations de services | | Marchandises | 8 558 |
| Achats de guides et autres | 6 060 | Prestations de services | |
| Fournitures non stockables (eau, énergie) | 335 | Produits des activités annexes | 485 |
| Fournitures d'entretien et de petit équipement | 221 | **74 - Subventions d'exploit.** | |
| Founitures administratives | 2 432 | État (à détailler) | |
| Variation de stocks | 6 418 | Région (s) | |
| **61 - Services extérieurs** | | | |
| Sous-traitance générale | | Département (s) | 95 |
| Location mobilières et immobilières | 4 862 | | |
| Entretien et réparation | 40 | Commune (s) | 1980 |
| Assurances | 260 | | |
| Documnetation | 641 | Organismes sociaux (à détailler) | |
| Divers cotisations | 1600 | | |
| **62 - Autres services extérieurs** | | | |
| Rémunération intermédiaire et honoraires | 110 | | |
| Honoraires | 1938 | | |
| Publicité, publications | 1070 | | |
| Déplacements, missions et réceptions | 6 662 | | |
| Frais postaux et de télécom. | 4 185 | | |
| Services bancaires | 72 | | |
| Divers (entretien des sentiers) | 395 | | |
| **63 - Impôts et taxes** | | Fonds européens | |
| Impôts & taxes sur rémunérations | | CNASEA (emplois aidés) | |
| Autres impôts & taxes | | Autres (précisez) | |
| **64 - Charges de personnel** | | **75 - Autres produits de gestion courante** | |
| Rémunération du personnel | | | |
| Cotisations sociales | | Cotisations | 19 115 |
| Autres cotisations de personnel | | Autres | 114 |
| **65 - Autres charges de gestion courante** | | **76 - Produits financiers** | 1545 |
| **67 - Charges exceptionnelles** | | **77 - Produits exceptionnels** | |
| **68 - Dotation aux amortiss$^{t}$, et et provisions** | 1485 | Sur opérations de gestion (dons de paticuliers) | |
| | | Sur exercices antérieurs | |
| | | **78 - Reprise sur amortiss stocks** | |
| **TOTAL des CHARGES** | **38 746** | **TOTAL des PRODUITS** | **31 892** |
| **Excédent** | | **Déficit** | **6 854** |

### Adoption des résolutions

Le président met aux voix les deux projets de résolution. L'un vise à approuver le rapport d'activités et le rapport financier. Le second projet de résolution vise à valider le renouvellement de trois administrateurs et l'élection de deux nouveaux administrateurs.

## Résolution n° 1

Approbation des rapports et quitus

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport des activités passées et à venir de même que le rapport du Trésorier et celui du Commissaire aux comptes, approuve les actions, les comptes et l'ensemble des documents qui lui ont été présentés. Elle donne quitus de leur gestion au Président et au Trésorier.

## Résolution n° 2

Élection d'administrateurs

L'assemblée générale, après délibération favorable du conseil d'administration et sur la demande du Président :

- Renouvelle les mandats de Gérard Tendron, Ghyslaine Beaux et Oleg Sokolsky.
- Ratifie la désignation, faite antérieurement à titre provisoire comme administrateurs, de Bernard Cartier et François Guérin. Leurs mandats auront la durée habituelle de quatre ans.

Les deux textes sont adoptés à l'unanimité des présents et des personnes ayant donné pouvoir. L'assemblée donne ainsi quitus.

## II - DÉBAT

Le débat s'ouvre en évoquant plus spécialement deux sujets : la conduite apaisée et la sauvegarde de la forêt.

S'agissant du premier point, le président rappelle l'engagement et le soutien de l'Association au programme de conduite apaisée lancé en son temps par l'État. Depuis lors, à la suite du transfert de compétences décidé, la totalité des routes traversant le massif forestier, à l'exception de l'autoroute A 6, relèvent du conseil général. Dès le début de ce programme, l'action des Amis de la forêt a visé un triple objectif : aménager les carrefours les plus dangereux, limiter la vitesse sur les routes qui traversent le massif, sécuriser les traversées piétonnières. Sur ces trois points, des progrès ont été faits. Le président tient à remercier le directeur des Routes au conseil général du travail accompli et de sa volonté de « réconcilier la route et la forêt ». L'aménagement fait en 2011 du giratoire du carrefour de la Croix-de-Saint-Hérem est une réalisation exemplaire. Il souhaite que l'année 2012 voie enfin la réalisation de l'aménagement du carrefour de Paris et de son tunnel. L'expérience de limitation à 70 km/h sur trois tronçons routiers a été concluante et il est envisagé de l'étendre à deux nouveaux tronçons. Le président rappelle que le souhait de l'Association est que cette limitation soit étendue dès que possible à l'ensemble de la route Ronde, y compris sur son tracé entre le carrefour du Grand-Veneur et celui de la Table-du-Roi. Cependant, il est conscient que le problème posé par la densité du trafic des poids lourds sur ce tronçon ne sera véritablement résolu que lorsque la bretelle de contournement de Melun et sa jonction avec l'autoroute A 6 seront réalisées. Il reste également à prévoir un ralentissement à 70 km/h à des croisements sensibles, notamment la D 409 au débouché du parking Isatis. Il est également indispensable que ces limitations de vitesse soient contrôlées, avec un renforcement des contrôles sur place, notamment sur la route de l'Escargot, ou avec des radars installés en forêt. En outre, il serait souhaitable que des panneaux soulignant plus explicitement le danger de collision avec les grands animaux soient installés, notamment au débouché des sentes que ces animaux empruntent. Enfin, il faut saluer la réalisation des deux traversées sécurisées sur la D 606 à proximité du cabaret Masson : cette réalisation est le fruit d'une concertation qu'il convient de poursuivre à d'autres endroits.

La protection et la sauvegarde de la forêt représentent naturellement une préoccupation majeure de l'Association. Le vandalisme en forêt se développe de façon inquiétante, qu'il s'agisse de monuments dégradés ou de tags sur les rochers. Les incivilités se multiplient : création de signalétique sauvage, dépôts de déchets, de gravats voire d'encombrants, qui sont le fait de particuliers mais également d'entreprises qui préfèrent les déposer en forêt plutôt qu'en déchetterie. Enfin, on constate que dans des cas trop nombreux, certains exploitants forestiers ne respectent pas les cahiers des charges, notamment quant à la remise en bon état des sols. Ces constats, portés de façon de plus en plus fréquente à la connaissance de l'Association, par ses membres comme par les usagers de la forêt, ont conduit son conseil d'administration à décider de créer un « Observatoire de la forêt » qui est opérationnel de-puis le 1er janvier 2012. Celui-ci fonctionne selon une procédure à quatre temps : réception de la plainte ou de l'information ; vérification de sa validité par un « observateur » (une douzaine de membres des AFF, pour le massif) ; saisine de l'organisme compétent qui est, dans la majeure partie des cas l'ONF ; notification du résultat au plaignant. Cette procédure a été établie en concertation étroite avec la direction interdépartementale de l'ONF qui réagit très rapidement et efficacement dès qu'elle est saisie.

Un bilan du fonctionnement de l'Observatoire au 30 juin permet de tirer quelques premières conclusions. La procédure mise en place fonctionne, même si elle est un peu lourde. Cependant nous avons parfois un problème de « bouclage » : en effet, le problème signalé peut être résolu mais celui qui a saisi l'Observatoire n'en est pas informé. Nous devons améliorer ce point. Au total, 54 cas ont été dénombrés qui se décomposent de la façon suivante : 14 dépôts sauvages ; 8 marquages intempestifs ; 8 non-remises en état d'un chantier d'exploitation ; 9 signalétiques sauvages. S'agissant des dépôts sauvages, la réaction rapide des agents de l'ONF a permis de résoudre les problèmes dans des délais satisfaisants. D'une façon générale, la propreté le long des routes, notamment des grands axes, s'est beaucoup améliorée. S'agissant des tags, un vrai problème technique se pose, car la peinture pénètre dans la pierre, le grès étant poreux. Certes, il existe des produits décapants mais qui risquent de laisser une « cicatrice » peu esthétique. En liaison avec l'ONF, nous testons la meilleure solution. S'agissant de la remise en état des sols, la restauration peut demander du temps, compte tenu de la nécessité de faire jouer la responsabilité de l'exploitant.

Ces conclusions appellent des actions plus larges, qui parfois nécessitent du temps. Les actions pédagogiques auprès du public, notamment des jeunes, restent indispensables. La bonne fermeture ou la remise en état par l'ONF des barrières interdisant

l'accès à l'intérieur de la forêt restent un moyen essentiel pour empêcher les dépôts de gravats en forêt : à défaut de barrière, la mise en place de pieux de 30 à 40 cm de hauteur peuvent constituer un obstacle efficace à l'entrée des véhicules. Des opérations médiatisées et coordonnées par l'ONF en faveur d'une forêt propre devraient être organisées régulièrement avec le concours des différentes associations qui s'intéressent à la forêt. Enfin, il convient de ne pas écarter des actions de type répressif : établissement de procès-verbaux qui pourraient être suivis d'effets au niveau des tribunaux.

Cependant, il existe des problèmes plus larges et permanents qui dépassent la vocation de cet observatoire, notamment l'emprunt des sentiers Bleus par les VTT, comme la pénétration en forêt des quads qui constituent autant de nuisances appelant des mesures spécifiques. Enfin, le développement de la prostitution en forêt constitue également un élément très préoccupant qui nécessite des actions relevant essentiellement de l'État.

Cette intervention préliminaire est suivie d'un débat auquel participent les invités comme les membres de l'association.

**Daniel Bascoul,** directeur des Routes au conseil général, se félicite de la baisse du nombre des accidents graves enregistrés sur les routes du massif avec 10 tués en 2010, 2 en 2011 et aucun pour 2012, pour l'instant. Mais rien n'est jamais acquis dans ce domaine. Le conseil général poursuit sa politique d'aménagement des carrefours les plus sensibles en forêt. Le réaménagement du carrefour de Paris, dont le coût représente 1,9 M €, est en cours de réalisation et permettra une traversée sécurisée par un souterrain pour les piétons et les cavaliers sous la D 607. Il sera livré à la circulation à la fin de l'année et le traitement qualitatif des abords sera réalisé l'année prochaine, tout en maintenant les circulations piétonnes. Par ailleurs, le conseil général poursuit les études d'aménagement du carrefour de la Table-du-Roi. Mais en raison de son coût et de la lourdeur des procédures administratives ce dernier aménagement lourd, prévu en forêt, ne sera pas réalisé avant plusieurs années. L'expérience de limitation de vitesse sur les routes traversant la forêt est positive : même si cette limitation n'est pas strictement respectée, elle contribue à un certain abaissement des vitesses. Elle vient d'être étendue à deux nouveaux tronçons, notamment sur la route de Bourgogne. D. Bascoul rappelle ses réserves pour une telle limitation sur le tronçon de la route Ronde, empruntée par les poids lourds, entre la Table-du-Roi et le carrefour du Grand-Veneur. Le conseil général continu ses réflexions avec les partenaires locaux sur les aménagements des traversées piétonnes, avec l'objectif que les dispositifs imaginés soient économes et reproductibles. Oleg Sokolsky évoque notamment le danger présenté par le débouché du parking de l'Isatis, en cours de réaménagement sur la D 409, dite route du Loup. Ce sujet est bien repéré par le service des Routes du département qui apporteront des réponses à cette situation. Un passage souterrain serait également utile à la hauteur de Belle-Croix. J. F. Robinet rappelle que ces interventions étaient prévues dans le cadre du programme de conduite apaisée de l'État puis du département et devraient être financables.

**Gérard Tendron** intervient sur plusieurs points liés à la sauvegarde de la forêt. Il constate que trop de barrières, qui interdisent l'accès des véhicules en forêt, sont ouvertes ou endommagées. Ceci contribue à expliquer que l'on trouve des gravats au cœur de la forêt. Il convient d'exiger des exploitants qu'ils referment bien ces barrières. Il convient également de réparer les barrières endommagées ou de mettre en place des obstacles, par exemple des pieux, qui interdisent l'accès des voitures particulières tout en permettant celui des véhicules de secours. La remise en état des coupes, exigée des exploitants, doit faire l'objet d'une attention particulière de la part de l'ONF. D'ailleurs, le volume des coupes est relativement faible 30 000 à 35 000 m³ alors que l'accroissement naturel est de 80 000 m³ ; et ne porte, compte tenu de l'importance des réserves biologiques (2 300 ha) et des terrains accidentés où elles ne sont pas possibles, que sur une faible partie de la forêt. Certes, les rémanents ne sont plus brûlés en raison des contraintes de la biodiversité, mais la remise en état à la fin des coupes est indispensable et doit notamment faire disparaître les ornières laissées par les engins utilisés.

**Sylvain Ducroux**, représentant l'ONF, évoque plusieurs sujets. Il s'interroge sur la multiplication des comités qui s'intéressent à la forêt : il conviendrait, sans doute, de mieux articuler les activités de ces différents comités, voire de les fusionner. Il en est ainsi en particulier du comité de Pilotage de la « Forêt d'exception » et du comité scientifique des usagers. L'ONF s'inquiète de la multiplication des tags sur les rochers : différentes solutions techniques sont utilisées pour les faire disparaître, mais il y a un risque que ces solutions n'endommagent également la roche : une réflexion est en cours sur ce point. S'agissant des barrières, l'ONF est bien conscient du problème qui représente un coût important dû à leur nombre très élevé (800 pour la forêt domaniale). L'idée avancée serait de mettre

des obstacles sur les chemins et de n'interdire l'accès par des barrières qu'à l'entrée de certains chemins dédiés. La remise en état des coupes demande certainement vigilance. La difficulté de trouver de la main-d'œuvre conduit à mécaniser l'exploitation, ce qui endommage fortement les sols si l'on ne prend pas les précautions indispensables. L'ONF a tendance à internaliser l'exploitation des coupes, notamment dans les endroits les plus sensibles. Un nouveau plan d'aménagement est en cours de préparation : les usagers, et notamment les Amis de la Forêt, seront associés à cette réflexion.

À l'issue du débat deux motions sont adoptées à l'unanimité.

## Motion n° 1

### Conduite apaisée

L'Association :

- réaffirme son soutien au programme de conduite apaisée mis en œuvre par le département de Seine-et-Marne et se félicite du dialogue fructueux qui s'est établi avec la direction des Routes du conseil général ;
- marque sa satisfaction de voir enfin engagés les travaux au carrefour de Paris en souhaitant vivement qu'ils soient bien achevés avant la fin de l'année ;
- prend note des différents projets d'aménagements envisagés, notamment au carrefour de la Table-du-Roi ;
- constate avec satisfaction que la limitation de vitesse à 70 km/h, décidée à titre expérimental sur quatre tronçons de routes en forêt, est bien acceptée et semble avoir conduit à un ralentissement effectif de la vitesse qui devrait entraîner à sa pérennisation ;
- marque sa satisfaction de voir l'extension de cette limitation de vitesse à plusieurs nouveaux tronçons, étant bien entendu qu'à terme l'ensemble de la route Ronde sera soumis à cette limitation ;
- rappelle sa proposition d'installer des panneaux mettant plus explicitement en garde les conducteurs sur les risques de collision avec de grands animaux ;
- souhaite que la concertation sur la sécurisation des traversées de sentiers Bleus se poursuive et que des aménagements du type de celui créé au cabaret Masson soient réalisés lorsque ceux-ci sont techniquement possibles ;
- souhaite que les actions appropriées soient menées pour empêcher la pénétration dans la forêt de tout véhicule non autorisé, y compris les quads ;
- souhaite qu'une vigilance particulière soit exercée à l'égard des excès de vitesse, notamment des motards, sur les tronçons routiers dangereux comme la route de l'Escargot.
- reste préoccupée par l'importance croissante du trafic des poids lourds dans le massif forestier, notamment sur le tronçon de la D 142 entre le carrefour de la Table-du-Roi et celui de la Croix-du-Grand-Veneur. Elle rappelle son souhait de voir le projet de voie de contournement de la forêt entre Melun et l'A 6, enfin réalisé. Elle demande instamment que, dans un premier temps, la vitesse sur ce tronçon soit limitée à 70 km/h.

## Motion n° 2

Observatoire de la forêt

L'Association
constate avec préoccupation le développement des atteintes au patrimoine forestier, la dégradation des paysages, les dépôts de déchets et gravats, la multiplication des tags sur les rochers et autres incivilités ;

- souhaite que les mesures soient prises pour que les dépôts de gravats soient bien orientés vers les déchetteries habilitées à les recevoir ;
- s'inquiète des conditions de réalisation des coupes par les exploitants forestiers, parfois peu respectueux des paysages forestiers ;
- confirme la mise en place de l'Observatoire de la forêt dont le rôle est d'identifier ces atteintes, de prendre les mesures préventives et de remédier aux situations constatées par les mesures appropriées ;
- remercie les personnes qui ont contribué à identifier ces atteintes, promeneurs membres ou non des AFF, de même que la direction interdépartementale de l'ONF avec laquelle une étroite concertation a été établie ;
- estime qu'après 6 mois de fonctionnement, son bilan est positif et a permis, en particulier, d'améliorer la propreté de la forêt ;
- demande à l'ONF de veiller à ce que les cahiers des charges auxquels sont soumis les exploitants soient respectés, notamment quant à la remise en état des chantiers et l'évacuation des grumes, et que les cautions déposées ne soient libérées qu'après le constat d'une remise en état satisfaisante ;
- s'inquiète du mauvais entretien des barrières d'accès, voire de leur disparition, et rappelle avec insistance sa demande qu'elles soient effectivement fermées ;
- suggère à l'ONF d'organiser chaque année une « journée Propreté » mobilisant le public et l'ensemble des associations s'intéressant à la forêt ;
- souhaite que le programme annuel des coupes fasse l'objet d'une meilleure concertation avec les Amis de la Forêt, notamment dans les sites sensibles (abord des mares, points de vues, lisières, sites historiques...) ;
- propose la création d'une instance mixte avec l'ONF qui pourrait se réunir régulièrement et qui permettrait d'assurer le suivi des affaires signalées ;
- souhaite que les infractions à la réglementation, dûment constatées, fassent effectivement l'objet de poursuites judiciaires.

## III - INTERVENTION de M. le PRÉFET PIERRE MONZANI

Tout d'abord M. Pierre Monzani souligne que la forêt de Fontainebleau fait partie des sites où l'on peut se ressourcer. Les attaques qu'elle subit méritent donc des réactions. L'État ne peut qu'appuyer l'action de l'Association et son approche pragmatique. Il convient en effet, dans ce domaine, de se garder des excès et des idéologies. L'objectif de protection de la nature et donc de la forêt ne doit pas faire oublier que celle-ci est également une réalité anthropologique. En promouvant un usage raisonné de la forêt, les Amis de la Forêt sont des militants responsables qui entendent lutter contre les nuisances qui la menacent. Or celles-ci sont nombreuses. La première est la montée de l'incivisme, de ce que l'on peut appeler du « tout à l'ego », qui peut verser dans la délinquance, et affecte la forêt comme il touche d'autres sites ou d'autres domaines. La bonne réponse est la tolérance zéro, mais également la pédagogie de la prévention, notamment chez les jeunes. La seconde est la prostitution qui se développe dans le massif, en provenance notamment de certains pays de l'est européen, et peut avoir des liens avec le grand banditisme. L'État s'emploie à démanteler les réseaux de prostitution. C'est une tâche lourde qui représente une part importante de l'action de la police judiciaire en Seine-et-

Marne. Certes on a obtenu quelques résultats et quelques condamnations pour proxénétisme. Mais ces résultats sont, dans une certaine mesure, décevants car les réseaux parviennent rapidement à se reconstituer. Cependant, l'État s'est engagé avec détermination dans cette action.

De nombreuses questions ont été posées à l'issue de cette intervention concernant plusieurs sujets : le développement des chenilles processionnaires, l'abondance des sangliers, la menace pour l'environnement d'une exploitation du gaz de schiste, le harcèlement représenté par l'attitude des prostituées en forêt, la faiblesse des effectifs de l'ONF (16 agents pour tout le massif), le développement de certaines espèces invasives, comme le raisin d'Amérique.

Dans ses réponses aux questions posées, M. Pierre Monzani observe que le débat scientifique n'est pas clair. Il précise, s'agissant du gaz de schiste, qu'il faut bien distinguer le processus de recherche et le permis d'exploitation. Il rappelle que dans l'état actuel de la législation, l'exploitation par voie de fragmentation hydraulique des sols est toujours interdite. Quant à la prostitution, il estime que la loi qui interdit le racolage est un bon instrument pour lutter contre elle. Encore faut-il que les procès-verbaux établis soient suivis d'effets.

Pour sa part, Sylvain. Ducroux apporte des réponses aux préoccupations exprimées sur les sangliers, en faisant observer que la chasse n'impose pas de limite pour les tuer. S'agissant du développement des chenilles processionnaires, les moyens de lutte en forêt sont limités, l'épandage de produits toxiques étant impossible. Les particuliers, de leur côté, disposent d'informations sur les différents moyens de les éradiquer, en consultant le site de l'ONF. Quant au raisins d'Amérique, l'arrachage réalisé par des bénévoles est très utile : son développement est cependant moins préoccupant que celui d'autres espèces végétales, notamment les pruniers.

Le président remercie le préfet de sa présence, de ses propos encourageants sur les activités des Amis de la Forêt et d'avoir répondu de façon très directe aux questions qui lui ont été posées. Il invite les participants à prendre le verre de l'amitié.